



ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC



La lettre circulaire n°2012-013 du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, publiée par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), a invité la Caf du Rhône à **formaliser une politique départementale de l'animation de la vie sociale, point d'appui des principaux partenaires du secteur.**

Dans cette perspective, la Caf du Rhône a établi un Schéma Départemental et Métropolitain d'animation de la vie sociale pour la période 2017-2021. Celui-ci a permis :

- Un cadrage territorial et politique, partagé entre la Caf et ses partenaires, élaboré à partir d'un état des lieux de l'existant dans le Rhône ;
- Une identification des besoins non couverts, base des perspectives de développement et d'évolution et de renforcement de la dynamique entre les partenaires de l'animation de la vie sociale.

Le bilan partagé de ce Schéma a permis d'identifier les pistes de progrès et de faire état des actions conduites et objectifs atteints :

- **L'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) du territoire sont couverts** (une préfiguration est en cours à Villefranche-sur-Saône) ;
- **Le nombre d'espaces de vie sociale (EVS) est passé de 7 en 2017 à 20 en 2021 ;**
- **Plus de 40 structures bénéficient de la prestation de service (PS) Jeunes**, permettant ainsi le renforcement d'une politique jeunesse.
- **Le développement de l'observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale**, point d'appui de nombreux travaux partenariaux.

Au premier semestre 2021, **plusieurs temps de travail partenariaux ont permis de poser les bases du futur volet animation de la vie sociale.** Le premier temps a permis de définir les axes stratégiques du volet AVS, qui ont ensuite été travaillés en ateliers, en s'appuyant sur les éléments de bilan et de diagnostic :

• AXE 1 : **Consolider la participation des habitants dans le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale**

80% des centres sociaux proposent un service d'accueil, les positionnant comme des structures de proximité. Néanmoins, les instances de gouvernance ne sont pas suffisamment représentatives des habitants du territoire. La participation des habitants doit être confortée, au-delà du projet social et familles.

De même, l'organisation et l'implication des bénévoles nécessitent d'être structurées et accompagnées.

• AXE 2 : **Confirmer la fonction de développement des liens sociaux des équipements d'animation de la vie sociale**

Les structures d'animation de la vie sociale favorisent le maintien du lien social avec les publics, en priorité les plus fragiles et/ou isolés. Ainsi, pendant les récents confinements, 95% des centres sociaux ont maintenu un lien à distance avec les habitants, 85% des centres sociaux ont conduit des actions de soutien aux parents et aux enfants, notamment via un accompagnement au travail scolaire renforcé, et enfin 90% des centres sociaux ont proposé des animations en distanciel pendant les confinements.

Il est important de rendre visible et de faire reconnaître par les partenaires institutionnels le rôle des structures AVS autour du lien social, dans l'inclusion des publics, la prévention de l'isolement et la rupture des liens sociaux. Il s'agit d'aider à la compréhension des méthodes déployées et des finalités portées par ces structures.

• AXE 3 : **Conforter le rôle d'espaces ressources et de transformation sociale des centres sociaux sur les territoires**

Les structures d'animation de la vie sociale développent l'aller-vers. Ainsi, 65% des centres sociaux proposent des actions ou des activités hors-les-murs, dans l'espace public ou chez des partenaires.

Par ailleurs, les structures AVS étant des structures de proximité, en contact avec des publics parfois isolés, il est important de les aider à mieux informer et orienter les publics, de les soutenir pour développer l'accompagnement à l'accès aux droits et au numérique.

Le rôle des structures AVS dans les enjeux de veille sociale, d'expertise territoriale et de développement social local est à valoriser.



L'animation de la vie sociale (AVS) est l'un des axes stratégiques de la politique familiale et sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf).

L'animation de la vie sociale mobilise et repose sur un large réseau de partenaires (associations de proximité, collectivités territoriales, partenaires institutionnels, etc.).

Elle s'appuie sur des équipements de proximité : les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS).

L'action de ces structures repose sur une démarche d'animation globale, de coordination et sur une dynamique de mobilisation des habitants afin de répondre aux besoins des familles, les accompagner dans les difficultés de la vie quotidienne et résoudre les problématiques sociales collectives d'un territoire.

Les lettres circulaires n°2012-013 du 20 juin 2012 et n°2016-005 du 16 mars 2016 relatives à l'animation de la vie sociale, publiées par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), sont particulièrement structurantes du fait des objectifs qu'elles déclinent :

- Développer une politique concertée et cohérente de l'animation de la vie sociale sur les territoires ;
- Confirmer les missions et les valeurs des structures AVS ;
- Clarifier les notions de participation des habitants ;
- Clarifier la structuration du projet social et du projet familles à travers des critères d'agrément ;
- Inciter au renforcement des partenariats autour de chaque structure ;
- Clarifier les référentiels métiers de direction, de la fonction accueil et de référent familles.

Les structures d'animation de la vie sociale, telles que décrites dans ces lettres circulaires, ont pour caractéristiques communes :

- **D'être des lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociale et éducative ;**
- **De porter une attention particulière aux publics vulnérables ;**
- **De s'appuyer sur un projet social qui adapte des missions d'intérêt général aux besoins des habitants du territoire ;**
- **D'encourager la participation des usagers-habitants** afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

La participation des habitants est un principe incontournable et une plus-value de l'animation de la vie sociale. Derrière le principe de participation des habitants-usagers, on retrouve un certain nombre

d'enjeux tels que la prise de responsabilité des habitants, le développement du pouvoir d'agir et de l'autonomie des personnes ou la prise en compte des besoins exprimés dans l'expertise d'usage.

Les structures inscrivent leurs projets dans un système de valeurs : la laïcité, la neutralité, la mixité, la solidarité, la participation, le partenariat et le vivre-ensemble.

Certaines évolutions sociétales, communes à de nombreux territoires, interrogent et ont un impact sur cette notion de « vivre-ensemble » :

- **Les questionnements autour de la famille** (monoparentalité, responsabilité éducative, décohabitation, ruptures familiales) ;
- **La place des jeunes dans la société** et leurs relations avec les autres classes d'âges ;
- **Le développement de la précarité** et des enjeux autour de la scolarité et de l'insertion socioprofessionnelle ;
- **Les transformations sociétales** : transition écologique, inclusion numérique, vieillissement de la population.

• Un pilotage partenarial autour de l'animation de la vie sociale

La collaboration avec la Fédération des centres sociaux du Rhône

Les relations entre la Caf du Rhône et la Fédération des centres sociaux du Rhône se structurent autour de quatre axes principaux :

- La promotion du modèle de centre social ;
- L'appui opérationnel aux associations ;
- L'analyse des enjeux des territoires ;
- La qualification des professionnels.

Des initiatives communes et diverses existent depuis longtemps comme la recherche-action sur la parentalité, l'édition d'un guide pour l'élaboration du projet des structures, les journées de réflexion à destination des équipes des centres sociaux, les formations à l'évaluation, à l'élaboration d'un projet familles, « Les P'tits déj de l'info », etc.

Dans cette dynamique, la Caf du Rhône et la Fédération des centres sociaux du Rhône ont co-signé une convention d'objectifs et de partenariat pour une période de 4 ans (2019-2022). Cette convention a pour objectif de définir le contenu et les modalités de relations et d'interventions entre la Caf et la Fédération des centres sociaux, les modalités de financement ainsi que les critères de suivi et d'évaluation.



La mise en place de conventions-cadres

La Caf initie la signature de conventions-cadres pluri-partenariales et pluriannuelles. Celles-ci permettent de formaliser et de rendre lisible l'engagement financier des partenaires et d'assurer la stabilité et la sécurité financière aux structures. Cela permet aux partenaires d'acter leurs attentes et leurs contributions au regard du projet social des structures.

Les conventions permettent de :

- Reconnaître l'intérêt et la plus-value de l'action des centres sociaux sur leur territoire ;
- Articuler les politiques locales et développer des synergies entre les différents partenaires ;
- Favoriser la pérennité financière des équipements et leur permettre de se consacrer à la conduite du projet social.

Ces conventions tripartites sont complémentaires au volet animation de la vie sociale des Conventions Territoriales Globales (CTG) qui définit sur les territoires, sur la base d'un diagnostic partagé, les enjeux, objectifs et plan d'actions pour les cinq années à venir.

L'observatoire des centres sociaux : SENACS

Le Système National d'Échange des centres sociaux (SENACS) contribue à rendre visible et à valoriser les actions et projets des centres sociaux. Il s'appuie sur une enquête par questionnaire annuelle, coconstruite par les Caf et les Fédérations des centres sociaux.

La période de déploiement de cet observatoire partagé des centres sociaux, entre 2012 et 2017, a permis de couvrir l'ensemble des départements.

Depuis 2018, l'observatoire s'est élargi aux espaces de vie sociale (EVS) et un questionnaire adapté à ces structures a été mis en place.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, SENACS vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux et les espaces de vie sociale. L'observatoire contribue à valoriser les projets des structures, il permet de disposer de données chiffrées et d'illustrations d'actions pertinentes menées avec et pour les habitants.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour accompagner et animer cette démarche sur l'ensemble du territoire national, en lien avec l'Union régionale Auvergne Rhône-Alpes des centres sociaux (AURACS).

Localement, des comités de pilotage, animés par la Caf du Rhône et un représentant de la Fédération des centres sociaux du Rhône, ont été constitués pour co-produire les analyses.

• Focus sur l'agrément des structures d'animation de la vie sociale

Phase 1 – Évaluation (en cas de renouvellement d'agrément)

Évaluation du projet social et du projet familles précédents avec l'implication des salariés de la structure, des administrateurs, des bénévoles, des usagers et des partenaires.

Phase 2 – Diagnostic articulé en deux axes

• Caractérisation du territoire par la **compilation et l'analyse de données institutionnelles** : Insee, SENACS, Caf, etc.

• **Identification des besoins et ressources du territoire** : recueil de l'expertise des habitants, usagers, bénévoles, partenaires locaux par des entretiens, questionnaires, démarches d'aller-vers, *focus group*, réunions partenariales, etc.

Une restitution de ces deux premières phases – l'évaluation et le diagnostic – est réalisée aux personnes qui y ont collaboré (habitants, bénévoles, partenaires, etc.) avec pour objectif un partage et une vérification des constats et l'identification des premiers enjeux.

Phase 3 – Définition des enjeux

Le débat d'enjeux constitue une étape obligatoire. Il s'agit de la présentation et du partage des principaux enjeux tirés de l'évaluation et du diagnostic auprès des partenaires institutionnels principaux : collectivités (techniciens et élus), Caf, Etat, partenaires territoriaux (écoles, collèges, éducateurs, bailleurs sociaux, associations, etc.) et parties prenantes du centre social (membres du Conseil d'Administration, direction, référent familles).

Phase 4 – Construction

• Définition des axes prioritaires au regard des enjeux retenus ;

• « Concertation » sur les orientations stratégiques ;

• Déclinaison des objectifs généraux en objectifs opérationnels et construction des prémices d'un plan d'actions ;

• Présentation et validation d'un arbre d'objectifs par les partenaires institutionnels avant le dépôt du projet d'agrément à la Caf.



I. BILAN DE L'IMPLANTATION DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

MÉTROPOLE DE LYON

Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône

Communauté de Communes Saône Beaujolais

Lyon

• **Développements prévus :** Dans le cadre du contrat de ville : création d'un centre social dans un Quartier prioritaire de la Politique de la Ville

Réalisations : Stratégie d'accompagnement de la municipalité de Villefranche-sur-Saône par la Caf pour le développement d'une structure d'animation de la vie sociale sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La préfiguration a démarré au deuxième semestre 2021

• **Développements prévus :** A partir d'un diagnostic de territoire concerté avec la Ville de Villefranche-sur-Saône, l'Agglomération et les services de l'État : développement potentiel d'un ou plusieurs espaces de vie sociale

Réalisations : Développement d'un espace de vie sociale sur la commune de Gleizé qui intervient également sur le quartier Belleruche (Quartier en Politique de la Ville)

• **Développements prévus :** Développement d'un espace de vie sociale, en appui du centre social

Réalisations : espace de vie sociale à Lamure-sur-Azergues porté par le centre social Vivre en Haut Beaujolais

• **Développements prévus :** Un centre social à Lyon 8 « Maison du peuple »

Réalisations : Centre social Gisèle Halimi dont l'association gestionnaire est le Centre social de Mermoz

• **Développements prévus :** Un centre social à Lyon 7 (ZAC du Bon Lait)

Réalisations : Projet maintenu dans le Plan de mandat 2020-2026 de la Ville de Lyon

• **Développements prévus :** Un espace de vie sociale avec l'Arche de Noé

Réalisations : Agrément EVS en cours. Evolution vers un centre social en 2023, étude de préfiguration en cours

• **Développements prévus :** Le développement du projet de la Maison des Jeunes et de la Culture Confluence vers un espace de vie sociale

Réalisations : Agrément en cours

• **Développements prévus :** Le développement d'un espace de vie sociale « Accorderie du 8ème »

Réalisations : Projet abandonné et remplacé par l'espace de vie sociale l'Essor au sein du quartier Villon, porté par le centre social Etats-Unis. L'agrément a été validé par le Conseil d'Administration de la Caf en avril 2021

• **Développements prévus :** Un centre social sur le quartier du Grand Mas

Réalisations : Médiathèque Léonard de Vinci qui intègre un projet de centre social



2. BILAN QUALITATIF DU SCHÉMA D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE 2017-2021

• AXE 1 - Promouvoir une politique jeunesse

Orientation 1 : Poursuivre l'accompagnement de projets à l'initiative des jeunes, afin de renforcer leur autonomisation

Orientation 2 : Travailler autour du numérique et développer l'esprit critique pour les accompagner dans l'accès à la citoyenneté

Orientation 3 : Continuer à être présent là où sont les jeunes, afin de renforcer le vivre-ensemble sur les territoires

39 structures d'animation de la vie sociale ont été éligibles à la Prestation de Service (PS) Jeunes en 2021. De même, en coordination avec le Centre Régional Information Jeunesse et financés par la Caf, une centaine de Promeneurs du net ont été formés fin 2021. Sur les territoires, de nombreux projets innovants se sont développés avec par exemple l'association Osons Ici et Maintenant et le Lab'engagement des jeunes.

• AXE 2 – Renforcer la participation des habitants et leur capacité à agir

Orientation 1 : Réactualiser l'outil d'évaluation des projets sociaux mis en œuvre au sein du département Animation de la vie sociale de la Caf du Rhône

Orientation 2 : Poursuivre la démarche de formation avec la Fédération des centres sociaux du Rhône pour la co-construction d'un référentiel d'évaluation de la participation

Orientation 3 : Identifier et apprécier qualitativement la mise en œuvre de la démarche participative dans les structures d'animation de la vie sociale

Orientation 4 : Identifier et diffuser les bonnes pratiques

Plusieurs actions ont été développées comme la vérification dans les projets que la problématique du public en situation d'isolement est abordée, la formalisation dans les projets sociaux d'objectifs d'aller-vers et le développement de nouveaux partenariats autour de ces thématiques.

Parallèlement, des sessions de formation animées par la Fédération des centres sociaux du Rhône ont été mises en place, « développer le pouvoir d'agir et favoriser les échanges entre pairs » : consolidation des compétences, essaimage des bonnes pratiques telles que les outils de détection de personnes isolées, Enfin, la période de confinement a été un accélérateur de l'aller-vers par le prisme, notamment, de l'inclusion numérique.

• AXE 3 – Lutte contre l'isolement dans une démarche de développement social local des centres sociaux

Orientation 1 : Améliorer la concertation et la coordination entre acteurs sur les problématiques sociales des territoires

Orientation 2 : Mieux connaître les publics et territoires touchés par les problématiques d'isolement social

Pour cet axe, plusieurs réalisations sont à noter :

- le développement d'une grille d'évaluation et d'indicateurs propres aux centres sociaux, développés et utilisés par les coordinatrices du département Animation vie sociale dans l'instruction de leur dossier,
- le suivi de ces indicateurs pour juger de l'implication des habitants dans la vie du projet,
- l'organisation par la Fédération des centres sociaux de formations sur le développement du pouvoir d'agir dans les centres sociaux.



• AXE 4 – Reconfigurations territoriales

Orientation 1 : Communiquer auprès des structures sur les fondamentaux de la loi Notre

Orientation 2 : Valoriser les projets des structures de l'animation de la vie sociale

Orientation 3 : Renforcer une analyse socio-économique partagée avec les partenaires

Orientation 4 : Homogénéiser la couverture des structures d'animation de la vie sociale

Orientation 5 : Adapter l'offre des structures d'animation de la vie sociale

Au niveau local, tous les centres sociaux ont un outil de communication et promotion de leurs activités de type plaquette ou site internet et au niveau départemental. Il existe une communication avec SENACS qui permet de valoriser leurs actions. Enfin, les centres sociaux ont été accompagnés.

De plus, les centres sociaux ont été accompagnés :

- Par la Fédération des centres sociaux du Rhône dans des opportunités de financement (CARSAT, conférences financeurs, Métropole de Lyon, etc.) et pour la mise en valeur d'expérimentations d'innovations sociales ;
- Par la Caf, dans l'optimisation de leurs différentes prestations de service et le développement des Conventions Territoriales Globales.





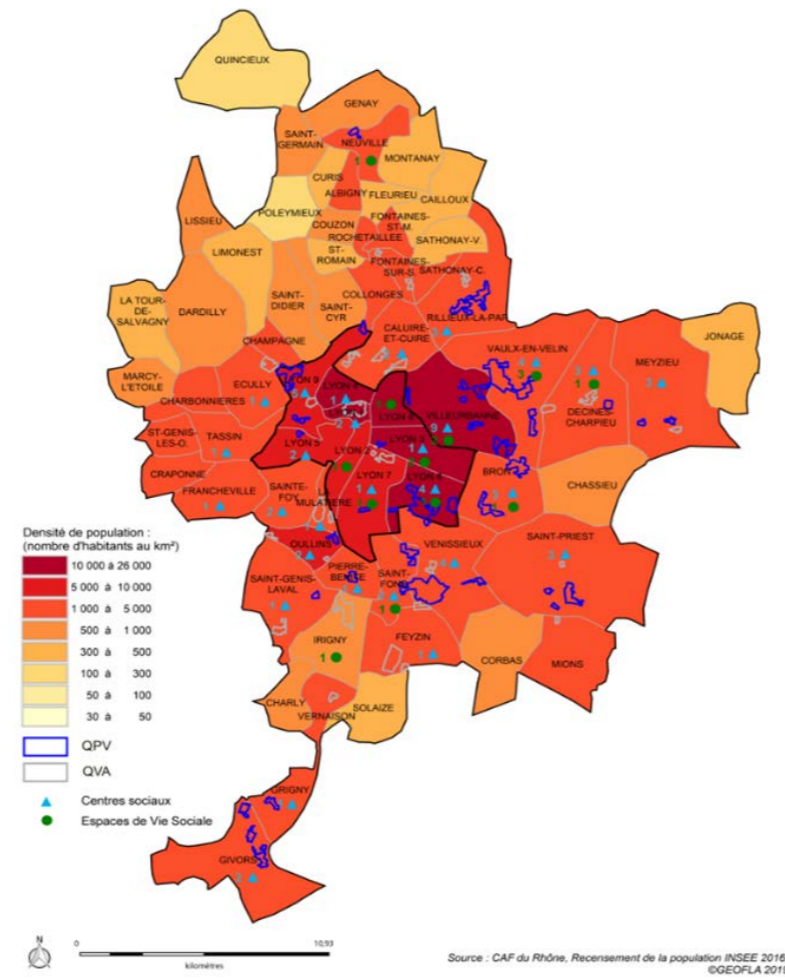
1. IMPLANTATION DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE AGRÉÉS PAR LA CAF DU RHÔNE EN 2021

Code couleur : Les territoires les plus foyés sont ceux où la concentration d'habitants est la plus forte. Le périmètre des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des Quartiers de Veille Active (QVA) est symbolisé par les zonages bleus et gris. Des pictogrammes représentent les structures d'animation de la vie sociale avec le détail du nombre de structures existantes, en distinguant les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

Métropole de Lyon

Analyse

Le territoire métropolitain est doté de 67 centres sociaux et 16 espaces de vie sociale. L'ensemble des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la Métropole de Lyon sont couverts par une structure d'animation de la vie sociale avec 46 centres sociaux et 5 espaces de vie sociale. On note l'absence de structures d'animation de la vie sociale dans les Monts-d'or, moins concernés par les indicateurs de fragilité, mais qui concentrent néanmoins les familles avec enfants.

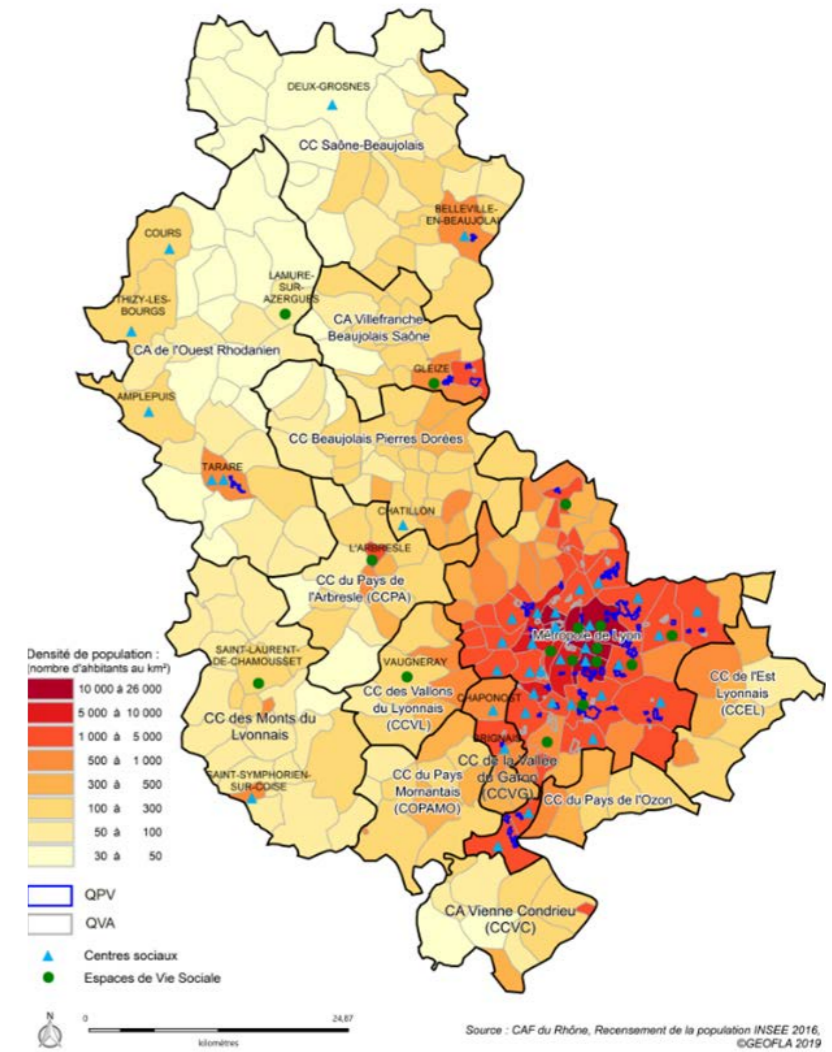


Limites et précautions d'analyse : Les pictogrammes représentant les équipements d'animation de la vie sociale sont placés au centre des communes où ils sont implantés et non à l'adresse exacte. Les équipements ont des rayonnements différents : certains sont utilisés par les habitants d'un quartier, quand d'autres rayonnent sur l'ensemble d'une intercommunalité, par exemple.

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

12 centres sociaux et 6 espaces de vie sociale couvrent le territoire du Conseil départemental du Rhône. Un travail de préfiguration a démarré, depuis 2021, avec le concours des élus de la commune de Villefranche-sur-Saône, pour l'implantation d'un équipement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) non couverts sur ce territoire : Belleruche, Le Garet et Béligny. Les autres territoires dotés d'un QPV disposent tous d'un centre social.





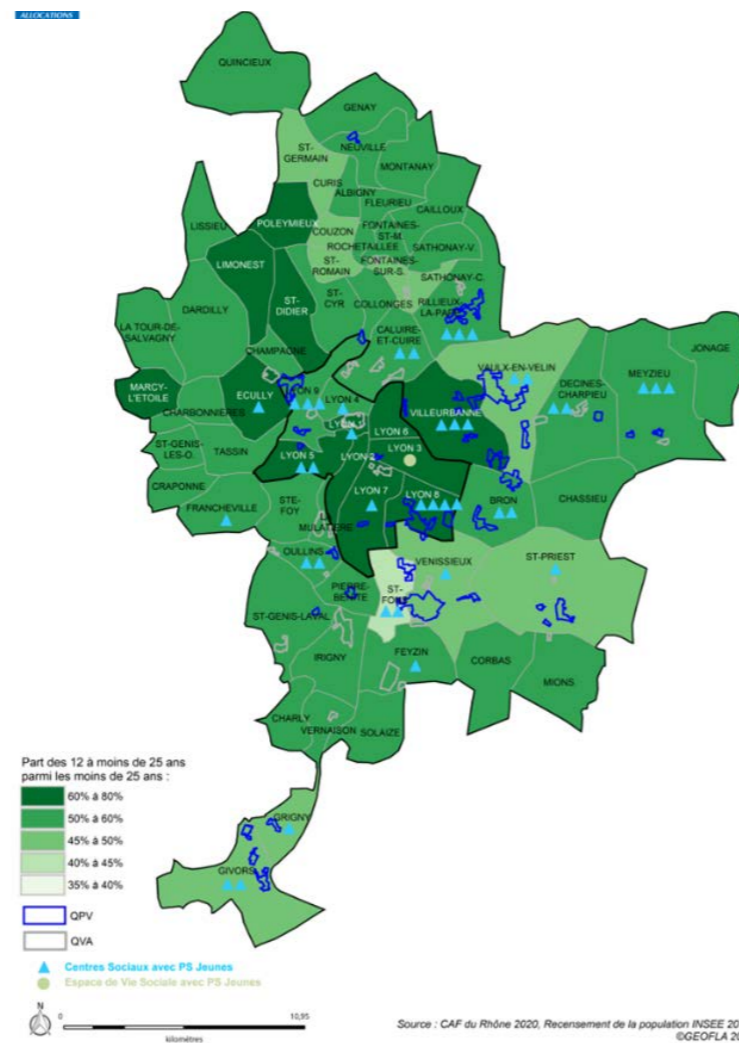
2. LES ACTIONS JEUNESSE DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE EN 2021

Code couleur : Les territoires les plus forcés sont ceux qui concentrent le plus grand nombre d'enfants de 12 ans à moins de 25 ans parmi la population des moins de 25 ans.
Les pictogrammes symbolisent l'implantation des structures d'animation de la vie sociale qui bénéficient de la Prestation de Service Jeunes en 2021.

Métropole de Lyon

Analyse

En 2021, sur les 52 Prestations de Services jeunes attribuées, 39 ont été accordées à des centres sociaux. Les prestations de services jeunes connaissent un développement important et sont présentes sur l'ensemble des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en dehors de Saint-Genis-Laval, Neuville-sur-Saône et Pierre-Bénite.

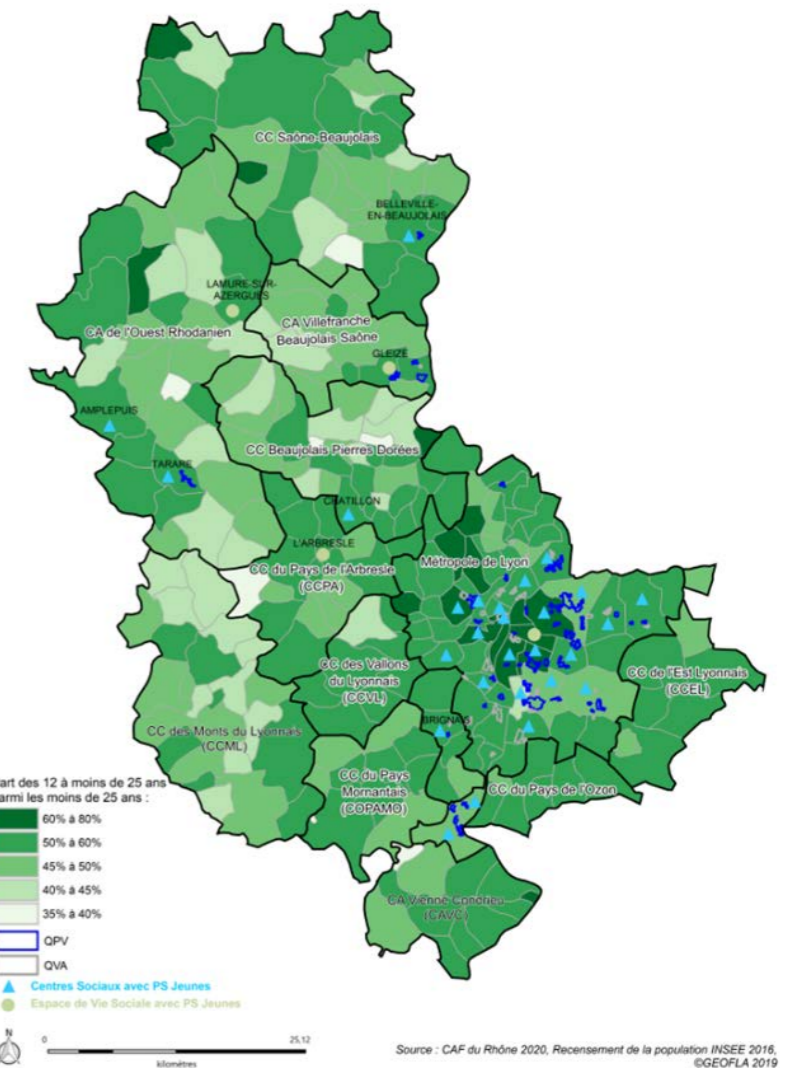


Limites et précautions d'analyse : L'accompagnement et le soutien aux initiatives jeunes ne se conduit pas uniquement dans le cadre de la PS Jeunes : Les structures qui ne bénéficient pas de la PS Jeunes conduisent également des actions à destination des 12-25 ans.

Conseil Départemental du Rhône

Analyse

L'accompagnement vers l'autonomie et le soutien aux initiatives portées par les jeunes sont au cœur des actions développées par les centres sociaux avec un fort engagement des structures en faveur de l'accès aux droits et à l'information, l'orientation, l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi ainsi que l'activation de la citoyenneté. 80% des structures agréées par la Caf du Rhône ont un référent jeunesse en charge de l'animation auprès des 12-25 ans.





1. LES CENTRES SOCIAUX

• Implantation

Dans le Rhône, on dénombre 79 centres sociaux, dont 2 centres sociaux « Gens du Voyage » implantés sur deux territoires différents qui couvrent l'ensemble du Rhône.

Territoire urbain (Métropole de Lyon)

- 85% des centres sociaux, soit 67 centres sociaux sur 79 sont implantés dans le périmètre de la Métropole de Lyon, dont 16 dans la Ville de Lyon ;
- 75% des centres sociaux urbains sont implantés en territoire politique de la ville. Tous les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de la Métropole de Lyon sont couverts par une structure d'animation de la vie sociale.

Territoire rural et périurbain (Conseil départemental du Rhône)

- 15% des centres sociaux, soit 12 centres sociaux sur 79 sont implantés dans le territoire du Conseil départemental Rhône.

• Vitalité démocratique et gouvernance des centres sociaux

- 100% des centres sociaux du Rhône sont en gestion associative : ils ont tous un Conseil d'Administration ;
- 95% des centres sociaux ont également des instances qui associent les habitants à la gouvernance du projet : comité d'usagers, commissions de travail, etc. ;
- 926 bénévoles participent aux instances de gouvernance des 79 centres sociaux, soit une moyenne de 12 bénévoles par centre.

Les Conseils d'administration (CA) ne sont pas suffisamment représentatifs des habitants du territoire d'implantation. Ils sont souvent l'unique instance décisionnaire.

Être membre du Conseil d'administration nécessite de développer une compétence suffisante pour porter le projet politique de l'association et lui faire garder son autonomie.

Les enjeux de territoires cités par les centres sociaux du Rhône regroupent principalement :

- des questions sociales : la mixité sociale, le vivre-ensemble, la cohésion sociale, l'isolement, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à la citoyenneté ;
- des enjeux liés aux publics : les jeunes, les familles, les personnes en situation de précarité ou de fragilité.

• Des équipes de salariés et de bénévoles

Les centres sociaux du Rhône emploient 3 799 salariés pour 1 202 ETP.

On comptabilise 69 salariés et 22 ETP en moyenne par centre.

Par ailleurs, sur l'ensemble des centres on comptabilise 5 359 bénévoles, dont 2 476 bénévoles réguliers.

Les bénévoles sont des acteurs incontournables dans la vie des structures d'animation de la vie sociale. Ils sont une force d'intervention qui permet aux structures de démultiplier les activités et d'augmenter les publics accueillis.

Pourtant, les bénévoles sont le plus souvent uniquement considérés et accompagnés dans l'activité où ils interviennent sans qu'ils aient eu connaissance des projets de l'association.

L'accueil et l'intégration des bénévoles dans un parcours interne structuré et leur implication dans une activité de gouvernance de l'association, doivent être organisés et accompagnés par un référent interne au centre social.

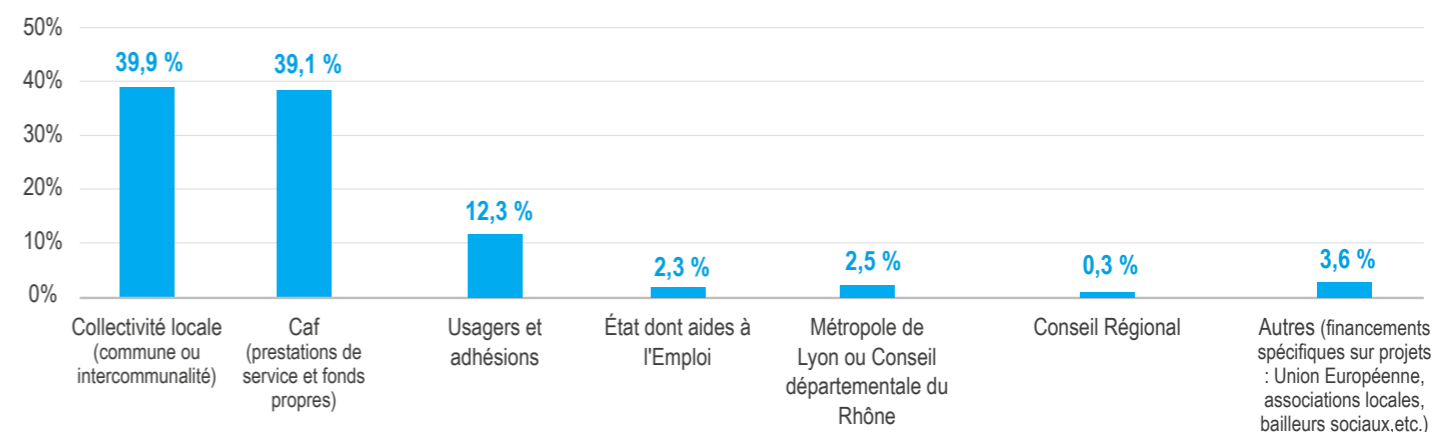
L'accompagnement à la montée en compétences des bénévoles doit permettre des interventions adaptées aux projets, tout en s'appuyant sur la plus-value de leurs savoir-faire personnels.



• Moyens financiers

Le budget moyen d'un centre social dans le Rhône est de 1 058 372 € (contre 641 000 € en moyenne au niveau national).

Engagement budgétaire en part du budget moyen (2020) des partenaires financeurs



• Actions et projets portés par les habitants

Les centres sociaux mettent en œuvre des actions portées par les habitants, favorisant leur prise d'initiative au travers de projets collectifs, à visée citoyenne et d'intérêt général.

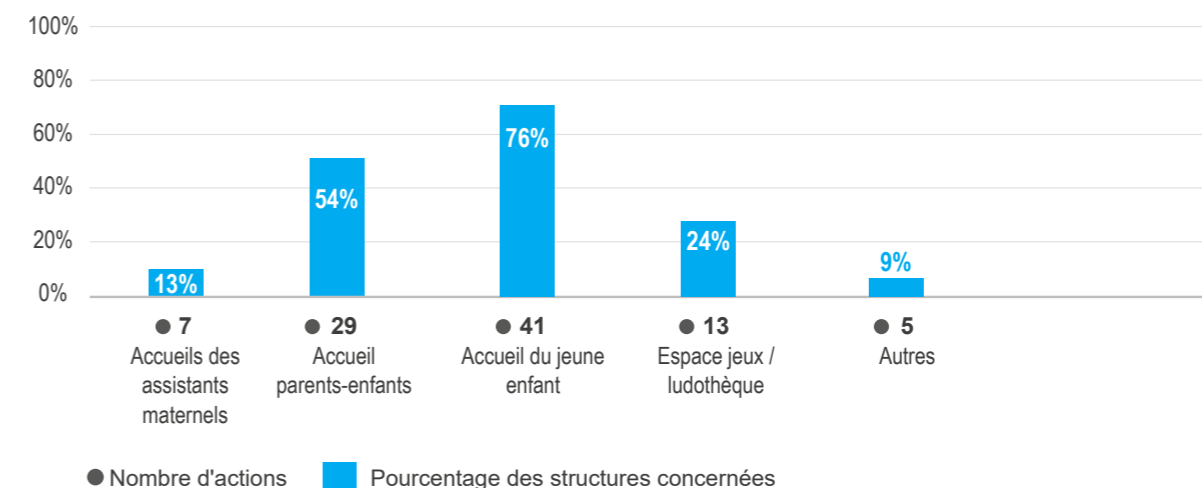
Ces actions peuvent être coconstruites avec les habitants ou impulsées par le centre social ; ce dernier joue un rôle d'accompagnement des propositions et des projets des habitants.

La participation des habitants reste souvent à l'échelle des projets d'animation, au titre d'actions individuelles, et plus rarement au niveau du projet global de la structure d'animation de la vie sociale. Il apparaît que les habitants sont très peu informés sur « l'objet » centre social et son projet global.

La mobilisation des habitants vis-à-vis du projet social nécessite un parcours de formation leur permettant de passer de préoccupations individuelles à l'intérêt général.

• Actions petite-enfance et enfance

Détails des actions Petite-enfance (0-3 ans) (2020)



● Nombre d'actions ■ Pourcentage des structures concernées

LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE - RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



Actions Petite enfance - Parmi les familles concernées, combien participent à d'autres actions ou utilisent d'autres services proposés par le centre social ? (2020)

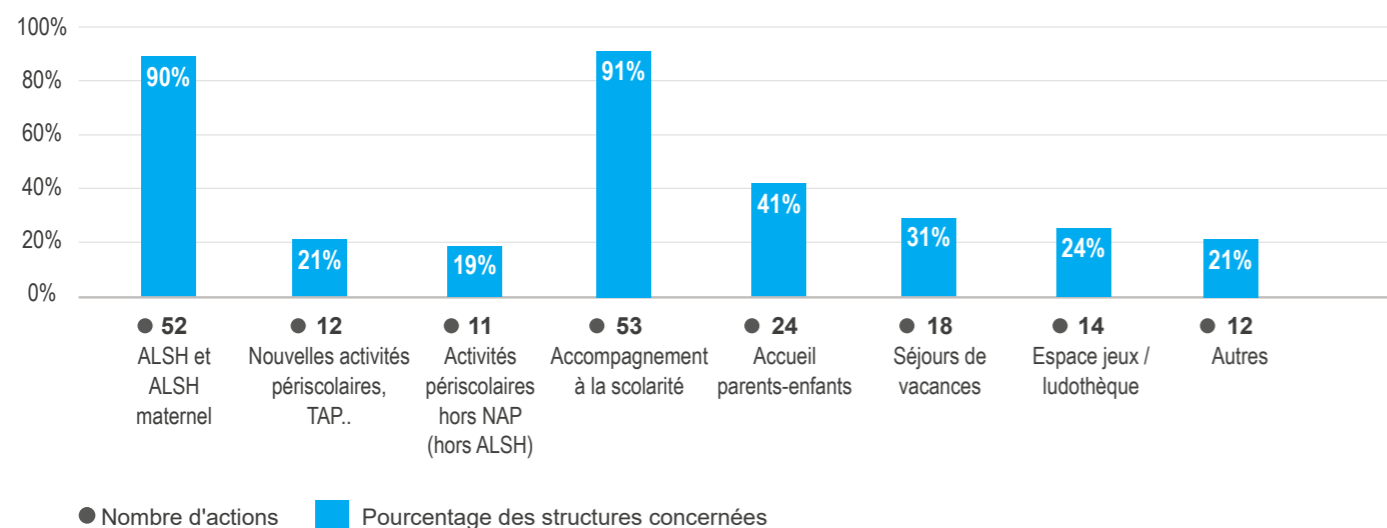
	Nombre	Pourcentage
Aucune	0	0%
Moins de 25% des familles	27	50%
25 à 50%	23	43%
50 à 75%	4	7%
Plus de 75%	0	0%

92% des centres sociaux, accueillent des actions en direction de la petite enfance (0-3 ans).

Cela représente chaque année plus de 6 389 enfants accueillis, soit 5 812 familles, que ce soit au sein des modes d'accueil, des Lieux d'Accueil Parents-Enfants ou encore dans le cadre des animations collectives familles.

Les centres sociaux développent autour de la petite-enfance une approche globale basée sur les préoccupations des familles et les spécificités du territoire.

Détails des actions Enfance (4-10 ans) (2020)



98% des centres sociaux mènent au moins une action enfance. Cela représente 21 147 enfants accueillis.

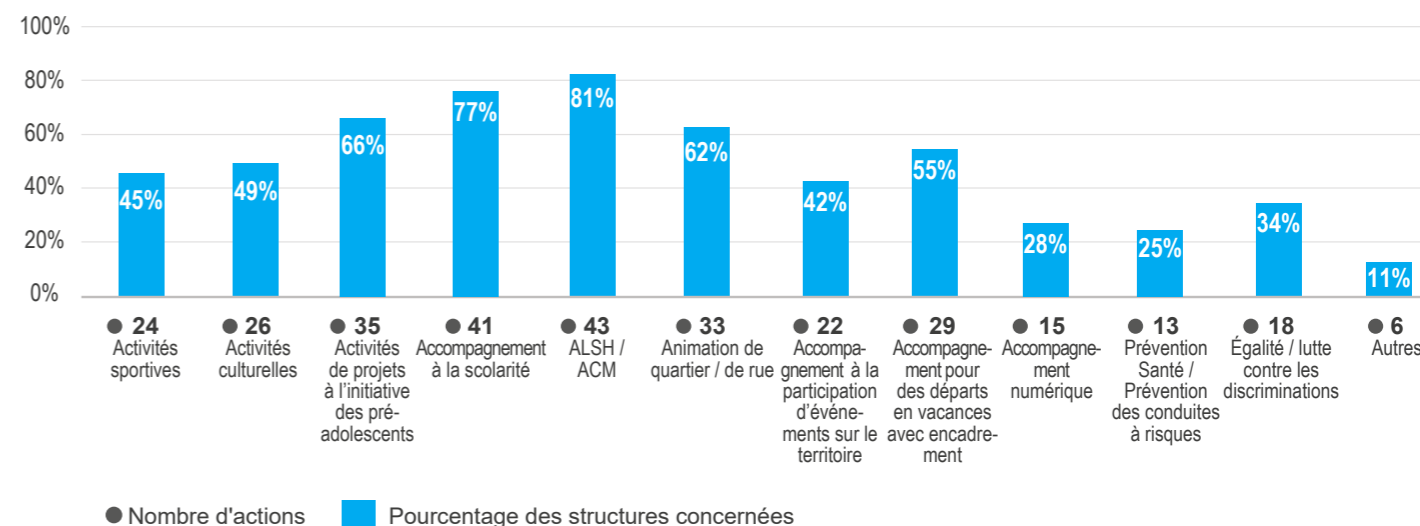
90% des centres sociaux développent des activités quotidiennes pour les enfants à partir de 4 ans : accueil de loisirs et accompagnement à la scolarité, notamment.

LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE - RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



• Actions jeunesse

Détails des actions Pré-adolescents (11-14 ans) (2020)



90% des centres sociaux mènent au moins une action à destination des pré-adolescents. Cela représente 5 798 enfants accueillis.

Après des 11-14 ans, les actions développées visent l'accueil de loisirs, mais également l'accompagnement à la prise de décision et, pour 59% des centres sociaux, l'accompagnement des projets à l'initiative des pré-adolescents. Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, en plus de l'aide aux devoirs, les centres déploient des actions de médiation numérique avec les élèves et les collégiens afin de rendre les outils numériques accessibles à tous, que ce soit pour des actions ludiques ou pour en faire un levier de réussite scolaire.

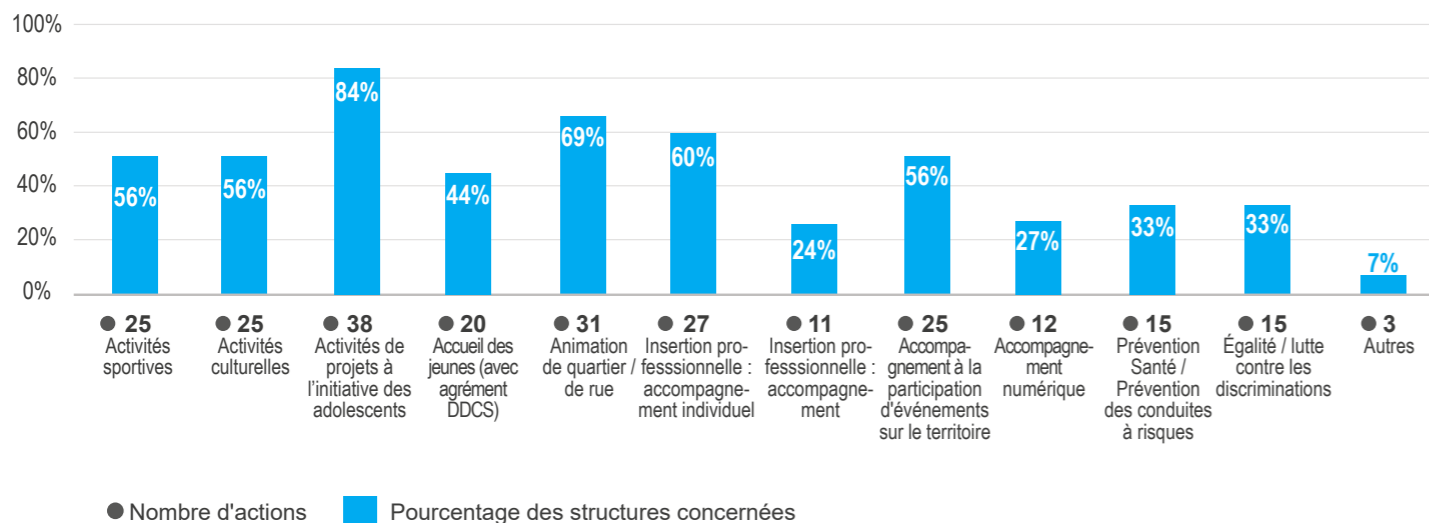


LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE - RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



• Actions adolescents

Détail des actions adolescents (15-17 ans) (2020)



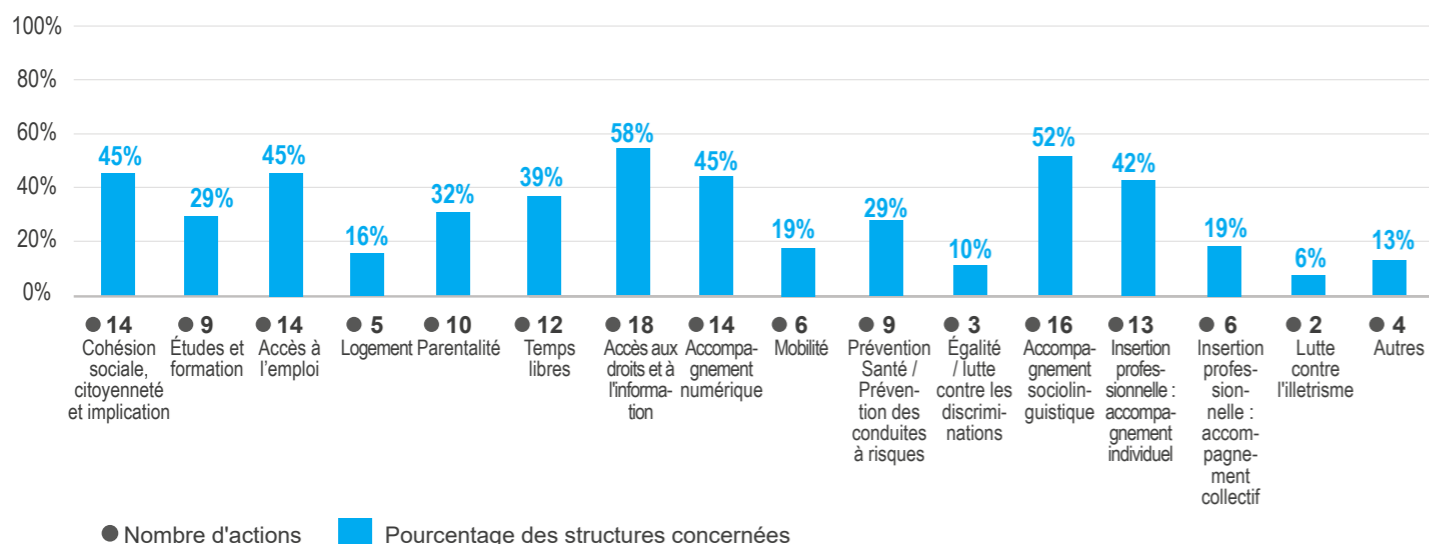
76% des centres sociaux mènent au moins une action à destination des adolescents. Cela représente 2 790 adolescents accueillis.

Les centres sociaux cherchent l'implication des jeunes de façon encore plus importante que celles des publics pré-adolescents. Les actions d'accompagnement de projets à l'initiative des adolescents concernent 84% des centres sociaux.

Plus d'un centre social sur deux accompagne les 15-17 ans dans leur insertion socio-professionnelle, en individuel ou en collectif.

• Actions jeune adultes

Détails des actions Jeunes (18-25 ans) (2020)



LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE - RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



53% des centres sociaux mènent au moins une action à destination des 18-25 ans. Cela représente 975 jeunes adultes accueillis.

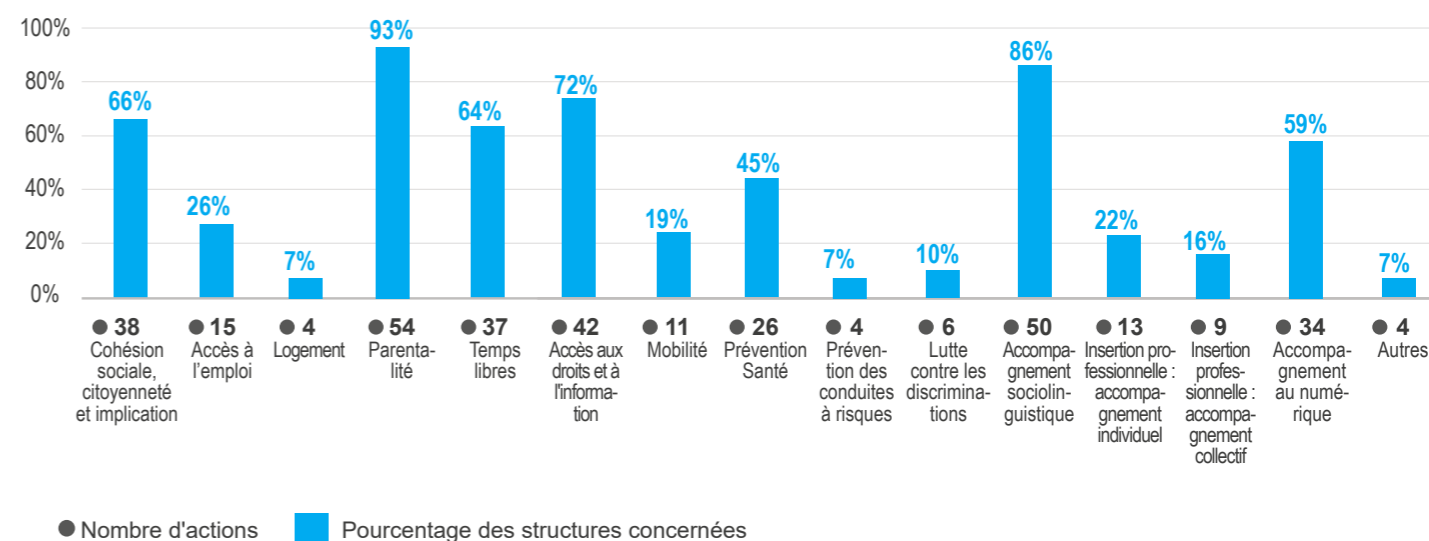
L'accompagnement vers l'autonomie et le soutien aux initiatives portées par les jeunes sont au cœur des actions développées par les centres sociaux avec un fort engagement des structures en faveur de l'accès aux droits et à l'information (pour 58% d'entre eux), l'insertion socio-professionnelle (42%) ou lors d'actions collectives (19%). Ces actions collectives peuvent être organisées avec les partenaires locaux (Mission locale, Maison de l'emploi et de la formation, structures d'insertion sociale, etc.).

La participation des enfants et des jeunes dans la vie du projet du centre social est complexe et parfois inexistante, il faut inventer de nouvelles formes de sensibilisation.

Les jeunes sont plus connectés que jamais, mais certains d'entre eux ignorent les mécanismes qui régissent leur présence numérique. Bien que les services en ligne offrent de nouvelles formes de participation, la transformation numérique s'est accompagnée d'une montée des discours de désinformation et de haine sur Internet. Les structures AVS ont un rôle à jouer dans cette éducation aux médias.

• Actions adultes et 60 ans et plus

Détails des actions Adultes (26-59 ans) (2020)



100% des centres sociaux proposent des actions à destination des 26-59 ans. Le secteur adulte d'un centre social permet de favoriser le développement des liens sociaux et de lutter contre l'isolement.

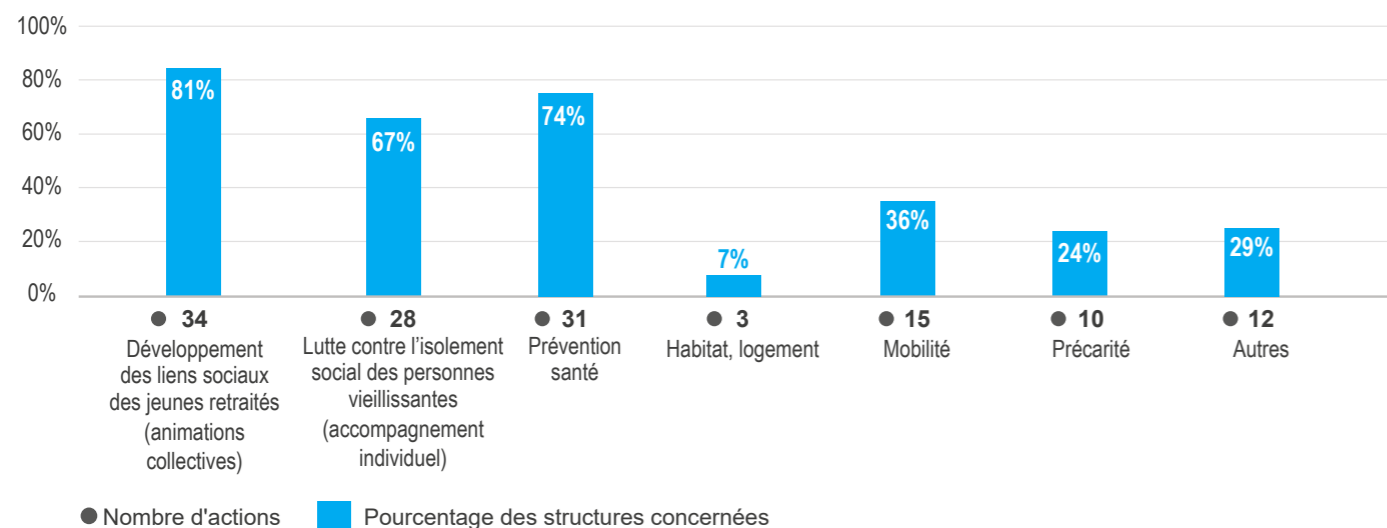
Si on écarte les actions de parentalité, les principaux champs d'actions sont l'accompagnement sociolinguistique (86%), l'accès aux droits et à l'information (72%) et les activités de loisirs (64%).

L'accompagnement au numérique (59%) se développe également avec un soutien aux habitants dans l'accès aux droits par le numérique, mais aussi dans l'accès libre à du matériel informatique (dans des salles équipées en matériel ou dans des bureaux individuels, avec ou sans accompagnement).

LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE - RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



Détails des actions Bien- vieillir (60 ans et plus)



71% des centres sociaux ont des actions liées au vieillissement, au bien-vieillir. 5 348 seniors en bénéficient.

Des partenariats se sont développés entre la Carsat et de nombreux centres sociaux, permettant ainsi de penser une approche globale sur cette thématique. Ces partenariats structurent les projets en direction des personnes âgées principalement autour de la lutte contre l'isolement, le lien social et les liens intergénérationnels (67%), la santé, ainsi que l'accès aux droits

Les seniors sont impactés par les évolutions sociétales, notamment en lien avec le numérique et sont souvent engagés dans des actions de solidarité, avec une position de génération charnière à l'égard des ascendants, enfants et petits-enfants, ce qui peut engendrer des difficultés de compréhension entre générations.

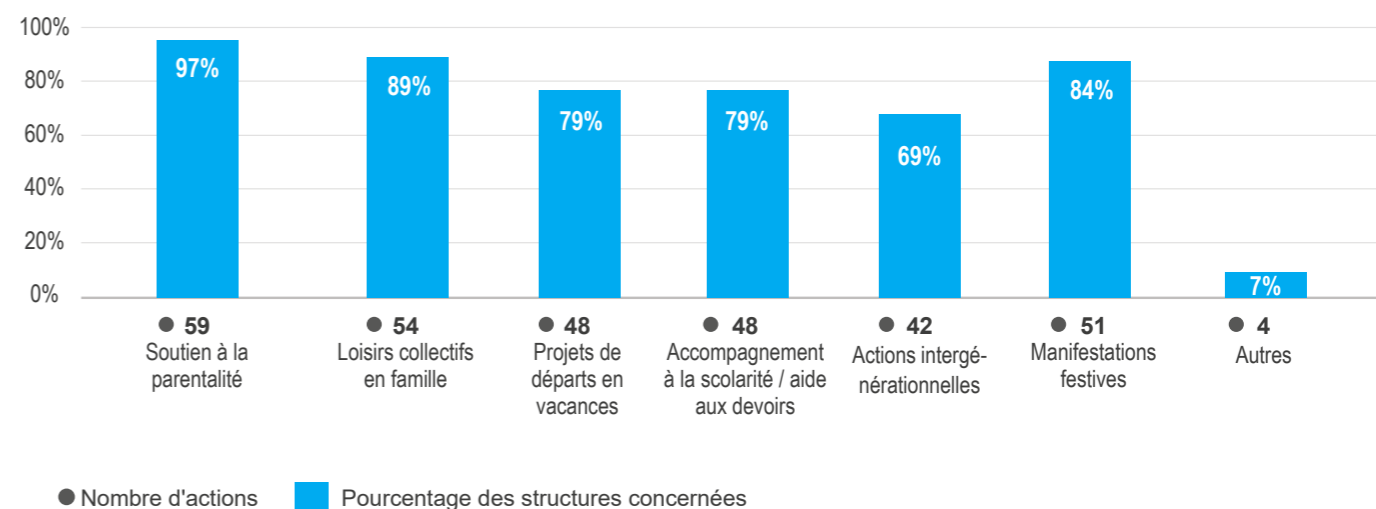


LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE - RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



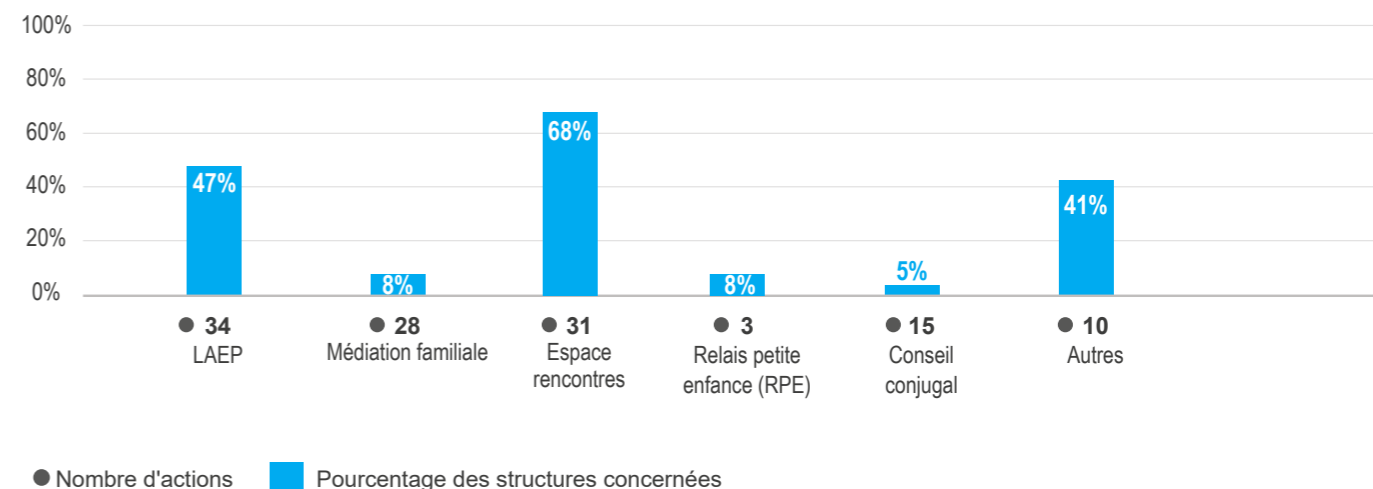
• Actions du projet familles

Détails des actions du projet familles



En complément des actions d'accompagnement à la scolarité, les centres sociaux soutiennent les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Le développement des portails académiques et administratifs de l'Éducation nationale et de gestion des temps périscolaire par les collectivités, a incité les centres sociaux à mettre en place des actions pour se familiariser avec ces nouvelles interfaces de suivi de la scolarité de leur enfant.

Détails des actions - Soutien à la parentalité



97% des centres sociaux portent des actions en faveur de l'accompagnement à la parentalité. Le soutien à la parentalité constitue l'axe prioritaire du projet familles, porté par les centres sociaux. Les projets de soutien à la fonction parentale développés découlent d'un diagnostic social de territoire régulièrement actualisé.

LES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DANS LE RHÔNE – RETOUR DE L'ENQUÊTE SENACS 2021



1. LES ESPACES DE VIE SOCIALE

• Implantation

On compte 22 espaces de vie sociale (EVS) au 1er mars 2022.

Territoire urbain (Métropole de Lyon)

- 16 EVS sont implantés dans le territoire de la Métropole de Lyon.

Territoire rural et périurbain (Conseil départemental du Rhône)

- 6 EVS sont implantés dans le territoire du Conseil départemental Rhône

• Vitalité démocratique et gouvernance des espaces de vie sociale

Le mode de gestion des espaces de vie sociale est associatif. Les EVS implantés en milieu rural comptent en moyenne une dizaine de bénévoles (entre 8 et 15).

Les espaces de vie sociale en milieu urbain semblent plus proches d'une structuration de type centre social, avec un nombre de bénévoles pouvant aller jusqu'à 250 à Lyon.

• Des projets de territoire

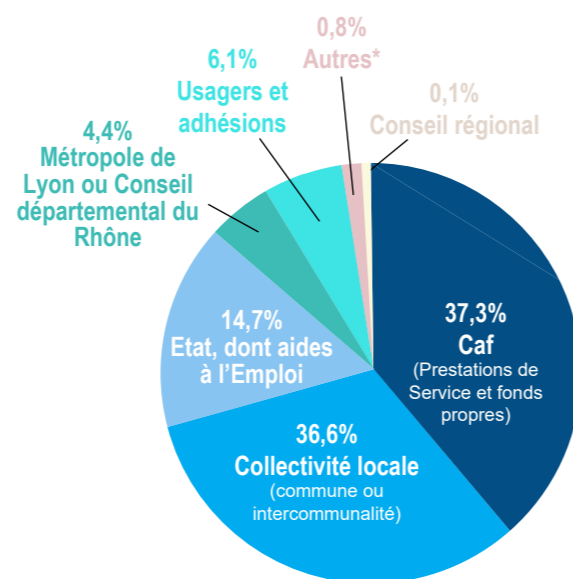
Dans les territoires ruraux, les espaces de vie sociale portent un projet d'animation de la vie sociale tout public et pluriactivités. Dans les territoires péri-urbains et urbains, les espaces de vie sociale sont davantage tournés vers l'accueil de populations fragilisées et en situation de précarité.

Les espaces de vie sociale sont essentiellement des petites structures associatives, portées par des bénévoles. Le nombre restreint de professionnels pour structurer une démarche projet demande un accompagnement renforcé de la part des équipes de coordination de la Caf : information, explication, animation, vérification, etc.

Un espace de vie sociale est un dispositif qui s'inscrit dans la durée et qui nécessite un engagement des différentes parties impliquées, notamment des collectivités qui reconnaissent sa plus-value sur leur territoire.

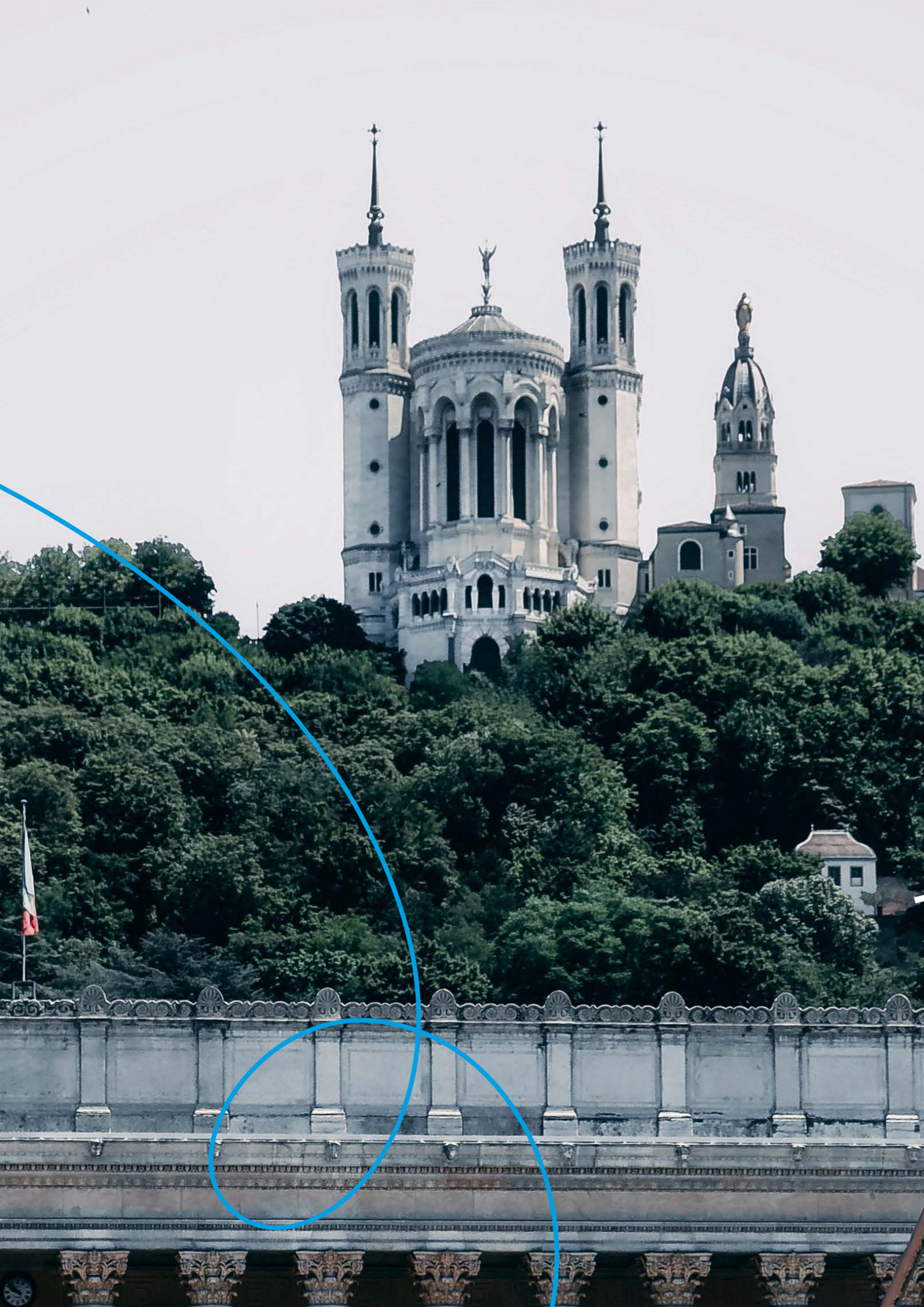
• Moyens financiers

Le budget moyen d'un espace de vie sociale est de 94 000 €.



* (Financements spécifiques sur projets : Union Européenne, associations locales, bailleurs sociaux, etc.)





PLAN D'ACTION DES TERRITOIRES

